



Énergie NB Power

Communiqué

le 14 mars 2013

La Commission rend sa décision sur le compte de report de la centrale de Point Lepreau

Fredericton (N.-B.) – La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) a statué en faveur d'Énergie NB sur les questions relatives au compte de report de la centrale de Point Lepreau (partie A) et la durée de vie utile prévue (partie B). La Commission a accepté les positions présentées par Énergie NB sur l'étendue et la précision des données du compte de report et la durée de vie prévue de la centrale. La décision complète est disponible [ici](#).

De manière significative, en décidant qu'Énergie NB n'a pas surévalué le montant du compte de report, la CESP a rejeté les arguments disant que le compte de report a été surévalué d'un montant de 100 millions de dollars.

« Cette décision fondamentale soutient nos déclarations antérieures que nos clients ne verront aucune augmentation supplémentaire des tarifs en raison de la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau, a déclaré Gaëtan Thomas, président – directeur général d'Énergie NB. Les coûts engendrés lors de la remise à neuf de la centrale ont pleinement été pris en compte dans nos prévisions financières de dix ans des tarifs d'électricité où l'on augmente les tarifs d'un modeste deux pour cent par année alors que nous payons un milliard de dollars de la dette. »

Dans sa décision, la CESP a accepté l'argumentation présentée par Énergie NB. Cette affaire a été fondée sur de l'expertise et des preuves écrites afin d'étayer les arguments d'Énergie NB:

- Énergie NB a mis en œuvre une série de mesures visant à assurer que les coûts encourus étaient exactes et correctement répartis. Les coûts accumulés inclus dans le compte de report de la centrale de Point Lepreau étaient nécessaires et engagés de manière prudente.
- L'élément de preuve d'Énergie NB sur la durée de vie utile prévue de la centrale de Point Lepreau remise à neuf est fondé sur les connaissances et l'expérience de l'industrie. La durée de vie utile prévue de 27 ans de la centrale de Point Lepreau d'Énergie NB sera soumise au processus d'examen périodique existant.

Avec l'achèvement des audiences, la CESP a indiqué précédemment qu'elle va procéder à l'examen des questions relatives aux tarifs. Énergie NB est toute aussi confiante, tel qu'avec les audiences précédentes, que les prévisions actuelles énoncées des tarifs sont suffisantes pour récupérer le solde du compte de report et que les augmentations des tarifs futurs reflètent largement l'augmentation du coût de la vie dans l'économie provinciale.

« Nous continuons nos efforts pour nous assurer que nous maximisons la valeur offerte à notre clientèle, a déclaré Thomas. Nous faisons cela en devenant une entreprise de service public plus petite, plus efficace, plus productive et plus rentable. Il est de savoir comment nous allons respecter nos engagements de tarifs à la population néo-brunswickoise tout en respectant notre objectif de rembourser un milliard de dollars de la dette au cours de la prochaine décennie. »

- 30 -

PERSONNE-RESSOURCE DES MÉDIAS: Brent Staeben, directeur, commercialisation et communications, 506-458-4406, bstaeben@nbpower.com.